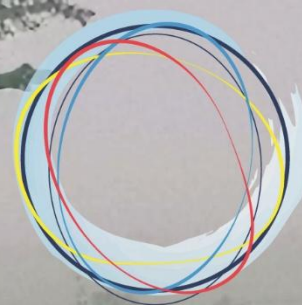


RAPPORT PILIER III JUIN 2025

Copyright © 2024 FPM SA
Pour l'inclusion financière en RD Congo
www.fpm.cd



FPM
Pour l'inclusion financière en RD Congo



J'atteste que le présent rapport Pilier III a été établi conformément
aux procédures de contrôle interne du FPM SA.

Dimitry Van Raemdonck
Président du Conseil d'administration

1. Introduction

Le présent **Rapport Pilier III**, essentiellement quantitatif, est établi en application de l'instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline de marché.

Il a pour objet de publier des informations fiables et actualisées afin de donner à toutes les parties prenantes la possibilité d'évaluer correctement la situation.

Le présent document constitue le Rapport Pilier III qui porte uniquement sur l'évolution de la santé financière du FPM SA au 30 juin 2025, conformément aux articles 9, 13, 14, 15 et 20 de l'Instruction précitée.

Il sera question de présenter le bilan, le compte des résultats, les capitaux propres, les informations sur la qualité du portefeuille ainsi que les notes explicatives y relatives.

Ces informations sont destinées à tout opérateur désireux de connaître les activités et la situation financière du FPM SA, afin d'apprécier ses performances économiques et son positionnement sur le marché congolais.

2. À propos du FPM SA

Le FPM SA est un fonds d'investissement qui vise à soutenir la construction et le développement d'un système financier inclusif et responsable au bénéfice des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations actives à faibles revenus, en vue d'accroître leurs revenus et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Notre mission est de favoriser l'inclusion financière en RDC, en appuyant techniquement et financièrement les institutions financières qui ciblent les MPME et les populations à faibles revenus.

Les institutions financières partenaires constituent les canaux à travers lesquels le FPM SA réalise sa mission. En les soutenant, nous assurons un meilleur service de la cible finale. Parmi nos clients figurent des banques (segment PME), des institutions de microfinance (IMF) et des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC).

Le FPM SA se distingue comme un acteur clé du financement en RDC grâce à une gamme de produits adaptés aux besoins des institutions financières locales : lignes de crédit et mécanisme de garantie partielle de portefeuille soutenus par des partenaires techniques et financiers internationaux, afin de réduire le risque pour les prêteurs et accélérer l'inclusion financière.

3. Des résultats et de la situation financière de la société

Sur le plan stratégique, la dynamique engagée se poursuit avec la gestion d'un dispositif de garantie partielle appuyé par des partenaires internationaux et la mobilisation progressive de nouvelles ressources au cours du premier semestre 2025, contribuant à l'augmentation du bilan et au renforcement de l'offre financière pour répondre aux demandes soutenues du secteur.

Sur le plan opérationnel, le FPM SA clôture le premier semestre 2025 avec un portefeuille de crédits de 53,56 M USD à fin juin 2025, en progression de 6% par rapport à décembre 2024.

S'agissant du mécanisme de garantie partielle de portefeuille, l'encours garanti s'élève à 44,4 M USD à fin juin 2025 dont 35.6 MUSD au guichet PME et 8.8 MUSD pour le guichet Impact (financement des femmes, jeunes et l'agriculture). D'un point de vue financier, le premier semestre 2025 se clôture avec un résultat net de 3 046 millions de CDF représentant 1 066 MUSD expliqué essentiellement par la croissance du Produit Net Bancaire et la maîtrise des charges d'exploitation.



4. Les ratios prudentiels

TITRES	RATIOS	SOLDES CUMULÉS	RÉSULTATS	NORME	STATUT
Solvabilité	Fonds propres additionnels acceptés / Total risques bancaires	—/267649827759	0 %	≤ 1,5 %	✓ CONFORME
	Fonds propres de base / Total risques bancaires	98 656 870 731 / 267 649 827 759	37 %	≥ 7,5 %	✓ CONFORME
	Fonds propres complémentaires acceptés / Total risques bancaires	1 736 307 746 /267 649 827 759	1 %	≤ 2,5 %	✓ CONFORME
	Fonds propres réglementaires / Total risques bancaires	98 656 870 731 / 267 649 827 759	37 %	≥ 10 %	✓ CONFORME
Position de change	Position nette de change / Fonds propres réglementaires	93 064 309 692 / 98 656 870 731	94 %	≤ 15 %	✗ NON CONFORME
Liquidité en CDF	Liquidité en CDF pondérée / Total engagements en CDF	91 810 877 / 40 289 120	228 %	> 100 %	✓ CONFORME
Liquidité en M.E.	Liquidité en M.E. pondérée / Total engagements en M.E.	9 944 954 438 / 3 303 748 520	301 %	> 100 %	✓ CONFORME
Liquidité Globale	Liquidité globale pondérée / Total engagements	10 036 765 315 / 3 344 037 640	300 %	> 100 %	✓ CONFORME
Transformation à M. & L.T.	Fonds propres réglementaires & ressources permanentes / Total actifs immobilisés & emplois longs	160 333 506 796 / 121 748 354 697	132 %	≤ 80 %	✓ CONFORME
Division des risques	Total des risques dépassant 25 % des fonds propres réglementaires /Fonds propres réglementaires	—	0 %	≤ 25 %	✓ CONFORME
	Total des grands risques > 10% / Fonds propres réglementaires	114 436 687 100 / 98 656 870 731	116 %	≤ 800 %	✓ CONFORME
Capital Minimum	Actif comptable net - Passif exigible	350 661 691 712 – 251 764 069 375	34 438 871 USD	5 000 000 USD	✓ CONFORME

Annexe I

TABLEAU XI : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES



FPM
Pour l'inclusion financière en Côte d'Ivoire



TABLEAU XI : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

(Sauf indication contraire, montants exprimés en millions de Francs Congolais)

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (AU 30 JUIN 2025)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (AU 31 MARS 2025)	VALEUR AU 31 DECEMBRE 2024	VALEUR AU 30 SEPTEMBRE 2024
Crédits en retard de paiement (≤ à 30 jours de retard) (1)				
Crédits en retard de paiement (de 31 à 60 jours de retard) (2)				
Crédits en retard de paiement (de 61 à 90 jours de retard) (3)				
Crédits en retard de paiement (de 91 à 180 jours de retard) (4)				
Crédits en retard de paiement (de plus de 180 jours de retard) (5)				
Provisions pour crédit non recouvrés (6)				
Crédit non recouvrés brut (7) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)				
Crédit non recouvrés nets (8) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)				
Taux de provionnement de crédits non récouvrés (9) = (6)/(7) en %				
Total crédits nets (10)	155 095	144 574	144 391	134 839
Total crédits bruts (11)	155 095	144 574	144 391	134 839
Fonds propres (12)	99 890	97 181	96 596	95 471
Part des crédits non recouvrés bruts/Total crédits bruts (13) = (7)/(11) en %				
Part des crédits non recouvrés nets/Total crédits nets (14) = (8)/(10) en %				
Part des crédits non recouvrés nets/Fonds propres (15) = (8)/(12) en %				
Total crédits non récouvrés sortis du bilan				

Annexe II

Rapport du Commissariat Aux Comptes
sur les états financiers Intermédiaires
Du 1er janvier au 30 juin 2025

Établi par Forvis Mazars

Kinshasa, 12 septembre 2025

Aux actionnaires,

I. Opinion sans réserve

En exécution du mandat de Commissaire aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 avril 2025, nous avons effectué l'audit des comptes intermédiaires de FPM S.A comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux comptes intermédiaires y compris le résumé des principales méthodes comptables arrêté au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes font ressortir des fonds propres de CDF 99 925 562 994, y compris le bénéfice net de l'exercice de CDF 3 081 203 335.

A notre avis, les états financiers intérimaires sont, au regard des règles et principes comptables du Guide Comptable des Établissements de Crédit (GCEC) applicable en République Démocratique du Congo et les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations écoulées ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I.II. Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes intermédiaires » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de FPM S.A. conformément aux règles de déontologie qui encadrent le commissariat aux comptes en République Démocratique du Congo (ROC) et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

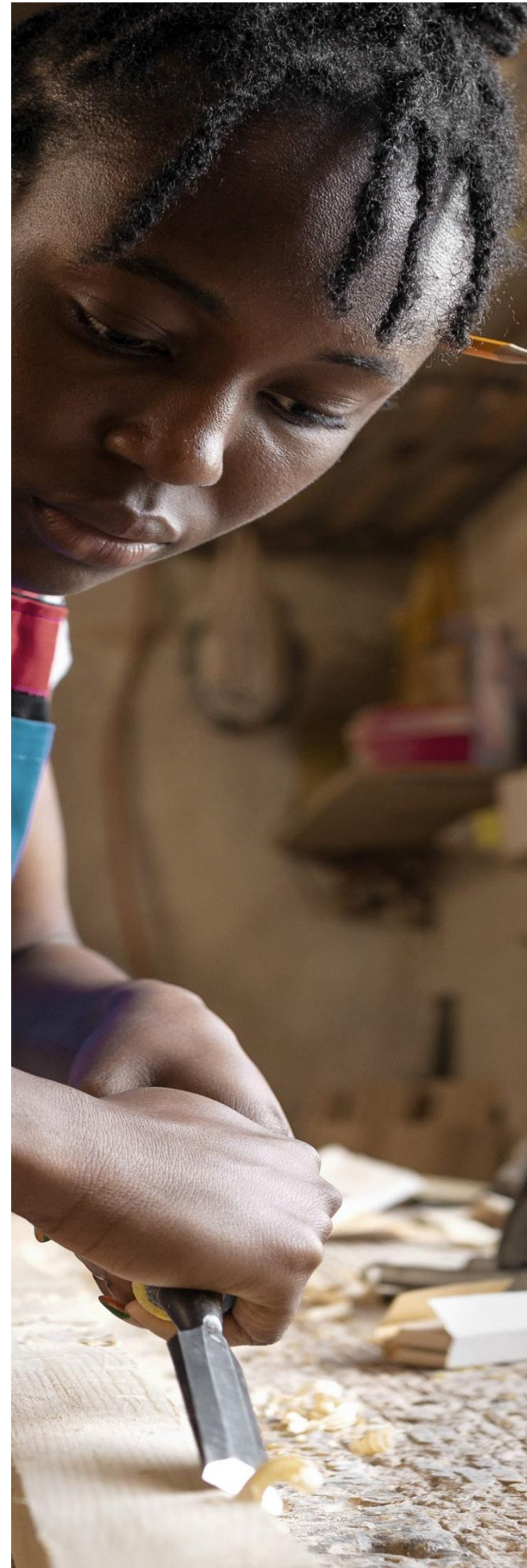
I.III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 28 « passifs éventuels » des notes aux états financiers qui décrit la situation des litiges en cours.

I. Vérifications et information spécifiques

Nos vérifications ont porté sur les informations à publier par les institutions financières dans le « **Rapport pilier III** » conformément à l'instruction 55 de la Banque Centrale relative à la discipline de marché.

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers intérimaires ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Notre responsabilité est, d'une part, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers intermédiaires des informations données dans le « Rapport pilier III ». D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les informations contenues dans le « Rapport pilier III », par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers intermédiaires ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si ces informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

VI. Responsabilités de la direction et du conseil d'administration pour les états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers intermédiaires conformément aux règles et principes comptables du Guide Comptable des Établissements de Crédit (GCEC) applicable en République Démocratique du Congo et les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo estimées nécessaires pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes intermédiaires, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les états financiers intermédiaires ont été établis par la direction et arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes intermédiaires

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

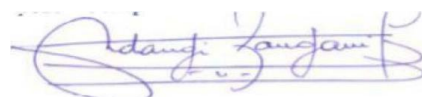
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes intermédiaires sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Fait à Kinshasa, le 12 septembre 2025

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars en ROC



Théophile NDANGI
Associé

Forvis Mazars en ROC



Jules Alain NJALL BIKOK
Associé

**forvis
mazars**

Annexe III

Responsabilités du Commissaire
aux comptes relatives à l'audit des
états financiers intermédiaires

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable applicable et quant à l'existence éventuelle d'un doute substantiel lié à une incertitude significative

liée à des événements susceptibles de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nos conclusions révèlent l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs du rapport sur cette incertitude ou si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener la société à cesser son exploitation ;

Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons à la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

Nous fournissons également à la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.



Annexe IV

États financiers intermédiaires

FPM S.A.
BILAN AU 30 JUIN 2025 COMPARE AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en Francs Congolais)

ACTIF	Notes	30/06/2025	31/12/2024
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo		1 780 140	2 091 743
Correspondants ordinaires à vue	4	9 826 774 918	59 350 530 481
Correspondants ordinaires à terme	5	181 830 721 011	126 131 056 538
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		1 91 659 276 069	1 85 483 678 762
Crédits à la clientèle 6	6		
		155 094 625 099	144 391 138 190
Créances sur les Etablissements de crédit			
		155 094 625 099	144 391 138
190			
COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers actifs	7	2 021 544 840	4 373 030 006
Comptes de régularisations de l'actif	8	373 294 822	350 816 653
		2 394 839 662	4 723 846 659
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations incorporelles	9 (a)	49 025 168	54 574 677
Immobilisations corporelles	9 (b)	1 155 033 190	593 574 165
Total immobilisations corporelles et incorporelles		1 204 058 358	648 148 842
Immobilisations Financières	9 (c)	309 326 529	306 458
181			
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		1 513 384 887	954 607 023
TOTAL ACTIF		350 662 1 25 717	335 553 270 634
COMPTES D'ORDRES			
Autres engagements de financement reçus des tiers	25		= 8 535 171 600
TOTAL COMPTES D'ORDRES			= 8 535 171 600

FPM S.A.

BILAN AU 30 JUIN 2025 COMPARE AU 31 DECEMBRE 2024

(Exprimés en Francs Congolais)

PASSIF	Notes	30/06/2025	31/12/2024
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Correspondants ordinaires - Découverts			
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Dépôts de la clientèle à vue			
Dépôts à terme et livrets			
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers passifs	10	1 491 039 174	1 279 502 404
Comptes de régularisations du passif	11	520 378 165	374 133 443
		2 011 417 339	1 653 635 847
CAPITAUX PERMANENTS			
Fonds propres			
Capital social	12	45 752 458 727	21 557 532 000
Autres réserves		738 019 561	26 179 299 364
Report à nouveau		2 887 392 178	1 343 883 395
Résultat de l'exercice		3 081 203 335	2 407 516 061
Plus-value de réévaluation et provisions réglementées	13	47 466 489 193	45 108 132 816
Autres capitaux à long terme		99 925 562 994	96 596 363 636
Provision pour risques, charges et pertes	14	2 922 920 676	2 658 602 844
Emprunts à long et moyen termes	15	61 712 833 811	52 582 990 324
Fonds de Financement et de Garantie	16	184 089 390 897	182 061 677 983
		248 725 145 384	237303271
151			
CAPITAUX PERMANENTS		384 650 708 378	333 899 634 787
TOTAL PASSIF		350 662 125 717	355 553 270 634
COMPTES D'ORDRES - Engagements donnés			
Autres garanties données aux établissements de crédit	26	61 296 287 833	49 911 910 762
TOTAL COMPTES D'ORDRES		61 296 287 833	49 911 910 762

FPM S.A.
COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LES EXERCICES CLOS AUX 30 JUIN 2025 ET 30 JUIN 2024
(Exprimés en Francs Congolais)

	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Opérations interbancaires	17	2 335 943 891	685 483 618
Produits sur opérations avec la clientèle	18	5 365 239 825	3 696 713 026
Charges sur opérations avec la clientèle		(22 301 510)	(293 578 711)
MARGE D'INTERMEDIATION		7 678 882 206	4 352 838 773
Produits sur opérations bancaires diverses	19	1 225 871 104	10 502 470 139
Charges sur opérations bancaires diverses	20	(150 970 501)	(4 942 349)
(084)			
PRODUIT NET BANCAIRE		8 753 782 809	9 912 959 828
Charges générales d'exploitation	21	(204 026 294)	(1 535 168 107)
Charges de personnel	22	(205 719 807)	(173 995 131)
Impôts et taxes		(4 114 865)	(32 117 843)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 652 206 923	6 605 722 566
Dotations aux amortissements	23	(163 708 619)	(135 209 272)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL		4 488 498 304	6 470 513 294
Dotations et reprises sur provisions	24	(102 619 847)	(154 097 905)
Résultat exceptionnel		(462 556 511)	132 734 669
Plus-value sur cession d'éléments d'actifs			6 576 985
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 416 044 178	2 374 928 639
Impôt sur bénéfice		(334 840 843)	(48 213 815)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 081 203 335	2 326 714 824

FPM S.A.
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025

	Capital social	Capital en instance d'approbation (primes augmentation capital)	Reserves statutaires	Provision pour reconstitution du capital	Résultat reporté	Résultat de l'exercice en cours	Plus-value réévaluation	Total
Solde au 01/01/2025	21 557 532 000	26 179 299 364		44 894 294 173	1 343 883 396	2 407 516 061	213 838 643	96 596 363 636
Augmentation	24 194 926 727	33 111 065	243 004 962	835 887 274	26 773 664	3 081 203 335		28 441 180 071
Diminution		(24 194 926 727)			(890780942)			(25085707669)
Transfert entre postes		(1522469 103)		1 522 469 103	2 407 516 061	(2407516061)		
Solde au 30/06/2025	45 752 458 727	495 014 599	243 004 962	47 252 650 550	2 887 392 178	3 081 203 335	213 838 643	99 925 562 994

FPM S.A.
TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE POUR LES EXERCICES AU 30 JUIN 2025 ET 2024
(Exprimés en Francs Congolais)

Activités d'exploitation	30/06/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation bancaires encaissés	7 701 183 716	10 512 621 711
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(22301510)	(85221223)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(4097461021)	(7533750047)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 074 900 603	5 176 225 960
Impôts sur bénéfice	(334840843)	(115124952)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (a)	4 321 480 945	7 954 742 449
Activités d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		
Acquisitions /Cessions sur portefeuilles d'investissement	(10539749011)	(59715992321)
Acquisitions /Cessions sur immobilisations	(558777864)	(419896318)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (b)	(11098526875)	(60135888639)
Activités de financement		
Emission d'actions		
Emission d'emprunts et financements assimilés	9 129 843 487	5 399 752 263
Emission Fonds de financement et de garantie	2 027 712 914	145 070 740
Remboursement d'emprunt		(24656830261)
Augmentation /diminution du capital		26 179 299 364
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (c)	11 157 556 401	151 992 961 961
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et Équivalents de liquidités (d)	1 958 824 734	9 897 289 814
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice e=(a+b+c)	4 216 772 573	99 811 815 771
Liquidités et équivalents de liquidités au début d'exercice (f)	185 483 678 762	75 774 573 177
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice (g)	191 659 276 069	185 483 678 762

1. ACTIVITÉS

FPM S.A. est une société anonyme, créée conformément à l'acte constitutif et statuts notariés du 28 août 2014 et enregistrée dans le Registre de Commerce et de Crédit mobilier (RCCM) n° CD/KIN/RCCM/14-B-3205 du 6 septembre 2014. FPM S.A. a été agréé par la Banque Centrale du Congo en tant que Société financière en date du 2 février 2015.

La société a pour objet en République Démocratique du Congo, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, d'effectuer toutes les opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales congolaises opérant dans le financement des Micro-Petites et Moyennes Entreprises, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous les emprunts et tous les engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

La société est soumise à la législation des établissements de crédit de la République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi N°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en RDC.

2. PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES

1. Présentation des comptes intermédiaires

Les comptes annuels sont préparés selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire (Guide Comptable des Établissements de crédit) complétés par les instructions et circulaires de la Banque Centrale du Congo.

2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change de la Banque Centrale du Congo à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en compte de résultat.

3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.



Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv./n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital social à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée ci-après :

Catégorie	Durée estimée
Immeuble	20 à 40 ans
Matériel et mobilier	10 ans
Équipements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel roulant	4 ans

4. Provision pour reconstitution du capital

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Établissements de Crédit et de Microfinances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation des immobilisations dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les banques à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

3. TAUX DE CONVERSION

Le taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO en fin d'exercice se présente comme suit :

Devise	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
1 Euro	3 337,6945	2 991,7825
1 USD	2 871,6860	2 845,0572

4. CORRESPONDANTS ORDINAIRES À VUE

Ce poste se détaille comme suit :

Correspondant	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
Equity BCDC	2 444 084 510	35 981 540 432
Banque Of Africa	2 121 553 430	2 252 339 953
Ecobank	2 195 680 807	1 506 503 166
SMICO	312 886 099	301 598 084
Advans Bank	12 472 852	12 584 911
Finca	11 291 211	11 186 509
Guigal	62 412 936	42 985 685
RAWBANK	2 017 362 947	19 240 964 967
Standard Bank	1 278 475	340 269
UBA	646 711 268	486 505
Baobab	1 040 383	—
Total	9 826 774 918 FC (2025)	59 350 530 481 FC (2024)

5. CORRESPONDANTS ORDINAIRES À TERME

Ce poste se présente comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
Banques, dépôts à terme	181 125 848 509	126 108 582 919
Créances rattachées	704 872 502	22 473
Provisions sur créances rattachées	—	619
Total	181 830 721 011 FC (2025)	126 131 056 538 FC (2024)

Les dépôts à terme sont détenus au 30 juin 2025 auprès des institutions suivantes :

- Bank of Africa pour USD 9,3 millions (FC 26 707 Millions)
- Equity BCDC pour USD 13,793 millions (FC 39 609 Millions)
- Eco Bank pour USD 9,390 millions (FC 26 965 Millions)
- Guigal pour USD 1,150 millions (FC 3 302 Millions)
- Raw Bank pour USD 18,099 millions (FC 51 974 Millions)
- CRDB Bank pour USD 3 millions (FC 8 615 millions)

- Baobab pour USD 3 millions (FC 8 615 millions)
- Hekima pour 500 KUSD (FC 1 435 millions)
- Finca pour 500 KUSD (FC 1 435 millions)
- SMICO pour USD 100 milles (FC 287 168 600 millions)
- USD 4,230 millions (FC 12 179 millions) de dépôts à terme endossés aux prêts suivant le projet fonds d'urgence détenus par SMICO, Advans, Baobab, Hekima, Guilgal, Procfina, Finca et Paidek

6. CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont détaillés comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
Crédits à moyen terme (a)	154 086 416 750	143 390 882 880
Crédits en souffrance (b)	1 008 208 349	1 000 255 310
Créances rattachées	—	—
Total crédits à la clientèle (brut)	155 094 625 099	144 391 138 190

(a) Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme correspondent à l'encours des crédits sains, détaillés

Nature du crédit	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
Crédit senior restant dû sur les Banques	42 500 952 800	36 416 732 160
Crédit senior restant dû sur IMF	108 262 562 200	103 417 829 220
Crédit senior restant dû sur COOPEC	3 041 115 474	3 507 955 528
Crédit à la consommation	281 786 276	48 365 972
Total	153 922 678 852	143 390 882 880

Les crédits à la consommation comprennent :

- Les avances accordées au personnel dans le cadre du plan de continuité des activités, en réponse à la situation prévalant à l'Est du pays, pour **FC 163 737 898**
- Les crédits octroyés au personnel conformément au cadre des avantages approuvé par le Conseil d'administration, pour un montant de **FC 118 048 378**

(b) Les créances rattachées

Les créances rattachées correspondent aux **intérêts courus non échus à la clôture**, calculés **au prorata temporis**.



7. DIVERS ACTIFS

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
(a) Autres avances au personnel	54 813 470	23 376 230
(b) État	482 293 585	432 175 879
(c) Débiteurs divers	1 473 161 725	3 917 477 898
Total	2 021 544 840	4 373 030 007

||

(a) Autres avances au personnel

La rubrique « Autres avances au personnel » est principalement composée de :

- **FC 29 051 575** correspondant aux frais de missions effectuées et autres avances octroyées au personnel ;
- ainsi que d'un solde de **FC 25 761 895** sur la carte prépayée **BOA**.

(b) État

La rubrique « État » est principalement constituée de :

- un **crédit d'impôt certifié** pour un montant de **FC 7 201 037** ;
- un **crédit d'impôt non certifié** pour **FC 178 004 298**, relatif aux exercices **2016, 2021 et 2022** ;
- la **TVA à refacturer** sur les honoraires du gestionnaire, s'élevant à **FC 411 152 599**.

Pour préserver la valeur du crédit d'impôt non certifié, une **provision de FC -118 684 625** a été constituée.

(c) Débiteurs divers

La rubrique « Débiteurs divers » est essentiellement constituée de :

- les **frais de gestion TTC** du projet **Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille à refacturer**, pour un montant de **FC 1 182 291 299** ;
- des **avances versées aux fournisseurs** pour **FC 300 513 126** ;
- ainsi que d'**autres débiteurs** pour **FC 776 530**.

8. COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Le solde de **FC 373 294 822** est essentiellement constitué de deux postes :

- **Assurances exploitation (responsabilité civile) :**
FC 54 960 021
- **Autres charges différées :**
FC 318 334 801, essentiellement constituées de :
 - Différentes cotisations annuelles 2025 aux plateformes et participations aux différents forums (**GIIN, AFRACA, FEC**) : **FC 65 071 864**
 - Formation et assistance juridique : **FC 120 266 788**
 - Billet d'avion pour le Conseil d'Administration T4 2025, soins médicaux et autres : **FC 124 972 780**
 - Droits annuels d'utilisation **SAGE** : **FC 8 023 369**



9. (a) et (b) IMMOBILISATION INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Matériel s roulants	Matériels Informatiques	Matériels de bureau	Matériel s Electriques	Mobiliers de Bureau	Aménagemen ts	Total Immobilisat ions corporelles	Logicie ls	Etudes, Recherche et Développeme nt	Total Immobilisat ions Incorporelles	Immobil isations encour s	Total Immobilisat ions
Valeurs Brutes												
Au 31-12-2024	858 223 982	167 443 314	54 891 693	8 852 626	38 758 124		1 128 169 739	131 770 429	43 464 153	1 75 234 582	22 903 012	1 326 307 333
Aquisitions		4 5 1 7 265	23 283 516		4 1 444 659	627 469 683	696 715 123					696 7 15 123
Transferts et régularisation s												
Cessions, vols et disoaration												
Complément réévaluation												
A u 30-06-2025	858 223 982	171 960 579	78 175 209	8 852 626	80 202 783	627 469 683	1 824 884 862	131 770 429	43 464 153	175 234 582	22 903 012	2 023 022 456
Amortissements												
A u 31-12-2024	379 424 816	107 789 464	8 963 613	6 307 885	32 109 797		534 595 575	77 195 751	43 464 153	120 659 904		655 255 479
Dotations de l'exercice	74 959 2 17	14 67 1 00 1	4 644 069	690 880	10 037 742	39 2 16 855	144 2 19 764	4 060 6 16		4 060 616		148 280 380
Transferts et régularisations												
Cessions, vols et disparition												
Complément réévaluation												
Supplément d'amortissement												
Au 30-06-2025	454 384 033	122 460 465	13 607 682	6 998 765	42 147 539	39 216 855	678 815 339	81 256 367	43 464 153	124 720 520		803 535 859
Valeurs Nettes au 31- 12-2024	478 799 166	59 653 850	45 928 080	2544 741	6 648 327		593 574 164	54 574 678		54 574 678	22 903 012	671 051 854
Valeurs Nettes au 30- 06-2025	403 839 949	49 500 114	64 567 527	1853 861	38 055 244	588 252 828	1 146 069 523	50 514 062		50 514 062	22 903 012	1 219 486 598

10. DIVERS PASSIFS

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
(a) Fournisseurs et comptes rattachés	824 171 559	526 663 872
(b) Créditeurs divers	174 202 617	148 912 018
(c) Impôts à payer	484 553 555	539 955 173
Autres	8 111 442	63 971 339
Total	1 491 039 173	1 279 502 402

(a)Le solde des fournisseurs et comptes rattachés correspond à la somme des factures reçues à payer et des factures à recevoir imputables à l'exercice 2025 qui sont provisionnées.

(b)Le solde des créditeurs divers correspond principalement aux indemnités à payer aux administrateurs, aux paiements reçus anticipativement des clients, et aux notes des frais partagés à rembourser au FPM ASBL.

(c)Le solde des impôts à payer correspond aux impôts et taxes exigibles après le 30 juin 2025, dont la TVA et l'IPR sur les rémunérations et indemnités payées au mois de juin 2025.

11.COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Ce poste est constitué principalement de :

- Provision pour IBP exercice 2025 : **FC 334 840 843**
- Commissions perçues d'avance pour due diligences sur les crédits : **FC 115 800 738**
- Provisions pour charges sur créditeurs divers : **FC 69 736 584**

12.CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FPM S.A. est détenu de la manière suivante :

Actionnaires	Valeur nominale (FC)	Nombre d'actions
KfW	34 620 467 927	203 614
BIO	7 360 000 000	80 000
CORDAID	3 679 990 800	40 000
Loïc De Canniere	92 000 000	1 000
Total	45 752 458 727	324 614

Le capital social libéré de FPM S.A. est constitué de **324 614 actions**, d'une valeur nominale de **100 USD** chacune.

Ce capital a subi une dépréciation d'environ **51 %** au 30 juin 2025. Afin de corriger cette perte de valeur, FPM S.A. a constitué une **provision pour reconstitution du capital**, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette provision, calculée à fin juin 2025, est **provisoire**. Une nouvelle évaluation sera réalisée en fin d'exercice, intégrant la plus-value issue de la réévaluation des immobilisations.

13. PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

- Ce poste comprend :
- Le **cumul des écarts de réévaluation des actifs immobilisés corporels** conformément à l'**arrêté ministériel n°/CAB/MIN/FINANCES/2025/003 du 6 février 2024** fixant les coefficients applicables aux bilans arrêtés au 31 décembre 2024.
- À fin juin 2025, **aucune réévaluation n'a été effectuée**, les coefficients définitifs devant être publiés à la clôture de l'exercice.
- Le **cumul des écarts résultant des réévaluations successives du capital social**, en application du **Décret n°04/049 du 20 mai 2004**, qui complète l'Ordonnance-Loi n°77-332 du 20 novembre 1977, et qui a institué :
 - La **provision réglementée pour reconstitution du capital social**, destinée à préserver les fonds propres ;
 - Et la **plus-value liée aux réévaluations successives des immobilisations**.

14. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Libellé	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
Provisions sur crédits sains	1 539 226 789	1 433 425 169
Provisions pour risques généraux	1 383 693 887	1 225 177 675
Total	2 922 920 676	2 658 602 844

- La **provision sur crédits sains** correspond aux provisions réglementaires (1 % de l'encours), dont la variation est proportionnelle à l'encours de crédits sains.
- Les **provisions pour risques généraux** comprennent principalement :
 - les provisions pour **avantages au personnel** (bonus, gratification 2025, indemnités de retraite),
 - ainsi que **d'autres risques généraux** auxquels FPM S.A. est exposée à la clôture.

15. EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERMES

Libellé	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
Emprunts à long et moyen termes	61 676 636 065	52 569 544 413
Dettes rattachées	35 993 417	13 445 911
Échéances à payer	204 329	—
Total	61 712 833 811	52 582 990 324

- Le solde des emprunts à long et moyen termes est constitué comme suit :
- Les fonds d'urgence par la KfW pour FC 47 318 206 065, équivalent à USD 16,5 millions
 - Le financement de la FMO à hauteur de FC 5 743 372 000, soit USD 2 millions ;
 - Le financement de la Cellule d'Exécution des Financements en faveur des États Fragiles (CFEF) pour un montant de FC 8 615 058 000, correspondant à USD 3 millions.

Concernant l'emprunt KfW, celui-ci pourra être soit converti en actions sans droit de vote, détenues par la KfW pour le compte du ministère des Finances, soit prêté à nouveau au FPM SA aux conditions du marché à l'échéance fixée au 30 décembre 2028.

16. FONDS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Libellé	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
(a) Fonds de Garantie	181 048 722 114	179 049 204 957
(b) Fonds de financements des coûts	3 040 668 783	3 012 473 026
Total	184 089 390 897	182 061 677 983

Le solde du fonds de garantie comprend :

- La dotation sous gestion pour USD 36,00 millions (FC 103 334 millions) pour le guichet de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédit aux PME dans le Cadre du Projet Transforme financé par la Banque Mondiale y compris la rémunération sur placement de la dotation. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants (Voir Note 5 ci-dessus) ;
- La dotation sous gestion pour USD 22,7 millions (FC 65 962 millions) pour le guichet Impact de la garantie partielle du Portefeuille de la KfW
- La dotation sous gestion pour USD 4,394 millions (FC 11 857 millions) pour la garantie partielle du portefeuille dans le cadre du Projet de fonds d'urgence financé par KfW.

(a) Le solde du fonds de financement des coûts USD 1,059 Millions (FC 3,040 Millions) correspond aux fonds reçus de KfW afin de couvrir les charges d'exploitations additionnelles du FPM S.A. dans le cadre du Projet de Fonds d'urgence.

17. PRODUITS SUR OPERATIONS DETRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste représente essentiellement les intérêts (cours perçus et cours non perçus) sur les dépôts à terme des dotations GPP (Guichet PME et Guichet impact) auprès des Institutions partenaires pour FC 2 335 943 891.

18. PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Ces produits se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
Intérêts sur crédits à moyen terme	5 205 802 255	3 438 644 849
Commissions sur crédits	159 437 570	258 068 178
Total	5 365 239 825	3 696 713 027

Ce poste représente les **intérêts (cours perçus et cours non perçus)** sur le portefeuille de crédit, ainsi que les **commissions perçues sur les décaissements des crédits**.

19. PRODUITS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces produits se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
(a) Profit de change sur règlement	44 759 346	1 564 843 489
(b) Profit sur position de change	910 746 297	8 498 441 823
(c) Honoraires Gestionnaire GPP	270 365 461	439 184 827
Total	1 225 871 104	10 502 470 139

- a. Le profit de change sur règlement représente les gains de change résultant des remboursements des prêts par les clients et des remboursements des placements en dépôts à terme. Depuis le début de l'année 2025, une stabilité relative du taux de change a été observé, ce qui explique la baisse du profit sur règlement comparé à juin 2024
- b. Le profit sur position de change correspond au profit résultant de l'actualisation de soldes de comptes libellés en devises étrangères au taux de change à la clôture de l'exercice ; Le solde important sur 2024 est expliqué, au-delà de l'impact du taux de change, par l'opération de conversion de l'emprunt de USD 9,2 millions de la KfW en capital.
- c. Les honoraires du gestionnaire GPP correspondent à la rémunération perçue par le FPM au titre des commissions d'inscription à la garantie payées par les Institutions Financières Partenaires (IFP).

20. CHARGES SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
Perte de change sur règlement	(1 708 457)	(4 692 292 730)
Perte sur position de change	(9 134 024)	(5 833 670)
Intérêts sur autres emprunts à long terme	(140 128 020)	(244 222 685)
Total	(150 970 501)	(4 942 349 085)

La **perte de change sur règlement** représente les différences de change résultant de l'écart entre les **taux historiques utilisés lors de la comptabilisation des factures** et les **taux effectifs appliqués lors des paiements**.

Le **solde significatif enregistré en 2024** s'explique principalement par les **diverses opérations liées à la conversion en capital de l'emprunt de USD 9,2 millions**, intervenue au mois de **juin 2024**.

21. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
Honoraires d'assistance technique	(141 740 421)	(51 939 727)
Frais de la Banque Centrale	(195 396 610)	(86 635 874)
Indemnités des administrateurs	(245 709 669)	(259 378 365)

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
Hôtel, Restaurant, Cafétéria (HORECA)	(160 463 454)	(87 591 808)
Transports à l'étranger	(107 339 734)	(96 665 182)
Autres services extérieurs	(140 742 216)	(134 502 836)
Honoraires d'audit	(201 185 945)	(100 281 793)
Loyers et charges locatives	(184 434 579)	(188 070 017)
Honoraires pour avocats	(152 589 602)	(114 443 414)
Frais d'assurance	(65 294 207)	(63 762 233)
Marketing et publicité	(60 965 424)	(62 186 910)
Autres	(384 401 084)	(289 709 950)
Total	(2 040 262 945)	(1 535 168 109)

La variation du poste « charges générales d'exploitation » est expliquée essentiellement par l'accroissement réel de certaines charges telles que les frais BCC, les frais d'assistance technique avec Inpulse, les frais d'avocats et les frais de déplacement à l'étranger.

La rubrique "Autres" est constituée de toutes les autres charges d'exploitation supportées par FPM S.A. notamment : les fournitures consommées pour FC 53 millions, les frais de transport dans le pays pour FC 81 millions, le coût des communications pour FC 165 millions, le cout de l'assistance fiscale pour FC pour 27 millions, les frais d'entretien pour FC 31 millions ainsi que les diverses charges d'exploitation pour FC 27 millions.

22. CHARGES DE PERSONNEL

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
Salaires de base	(764 544 771)	(786 939 573)
Indemnité de logement	(364 488 427)	(324 395 533)
Soins médicaux	(129 253 212)	(120 065 130)
Cotisation CNSS QP Employeur	(161 859 483)	(138 146 817)
Primes	(330 418 994)	(158 944 582)
Cotisation INPP	(37 352 188)	(31 880 035)
Autres charges de personnel	(269 281 000)	(179 579 644)
Total	(2 057 198 075)	(1 739 951 314)

La variation du poste « charge de personnel » est essentiellement expliquée par les provisions constituées à fin juin 2025 pour les primes annuelles.

La Rubrique « Autres » comprend essentiellement les congés payés pour FC 53 millions, les heures supplémentaires pour FC 5 millions, l'indemnité de vie chère pour FC 92 millions, la cotisation sociale à l'ONEM pour FC 2 millions, le transport mensuel pour FC 21 millions ainsi que les frais de formation du personnel pour FC 96 millions.

23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements proviennent des postes ci-après :

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
Logiciels	(5 549 508)	(5 847 287)
Études, Recherche et Développement	—	—
Matériel de transport	(86 422 784)	(97 492 728)
Matériel informatique	(16 508 730)	(15 382 781)
Matériel de bureau	(4 946 066)	(2 409 982)
Mobilier de bureau	(10 201 076)	(1 700 597)
Matériel électrique	(863 600)	(5 754 082)
Aménagements	(39 216 855)	(6 621 815)
Total	(163 708 619)	(135 209 272)

La variation de ce poste est expliquée par l'acquisition de certaines immobilisations durant la période à savoir : véhicules, matériel électrique, matériels informatiques et mobiliers de bureau.

24. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

Les dotations et reprises sur provisions portent sur les éléments ci-après :

Libellé	30/06/2025 (FC)	30/06/2024 (FC)
(a) Provision pour reconstitution du capital	(898 025 359)	(3 773 671 752)
(b) Provision sur les avantages au personnel	(217 698 186)	(212 338 098)
(c) Provisions sur crédits sains	(105 801 620)	(317 528 258)
Provisions sur risques généraux	—	—
Provisions sur trésorerie	—	(4 771 621)
Provisions sur crédits non sains	—	(14 796 878)
Reprise provision prêts à surveiller	—	88 210 298
(d) Reprise provisions sur risques et charges	195 326 689	—
Total	(1 026 198 475)	(4 234 896 309)

- a) La provision pour reconstitution du capital représente l'actualisation des éléments du fonds propres à la fin juin 2025 à savoir :
- La réévaluation du capital social pour FC 835 887 274
 - La réévaluation de la prime d'augmentation du capital pour FC 33 111 065
 - La réévaluation des bénéfices reportés pour FC 26 773 664
 - La réévaluation de la réserve statutaires pour FC 2 253 356
- b) La provision sur les avantages au personnel comprend essentiellement la provision bonus du personnel pour l'exercice en cours et la provision retraite.
- c) Les provisions sur crédits sains représentent la provision sur l'encours de crédits à fin juin 2025.
- d) Les reprises de provisions s'expliquent essentiellement par la reprise de provisions des exercices antérieurs, notamment celle relative à l'audit interne pour FC 133 millions, celle liée au sursis de recouvrement versé à la Direction Générale des Impôts pour FC 59 millions, ainsi que d'autres reprises pour un montant total de FC 3 millions

25. ENGAGEMENTS REÇUS

Ce poste est détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2025 (FC)
Engagements de financement reçus de KfW Engagements de financement reçus BM	8 535 171 600
Emprunt auprès de la CFEF	
Total	8 535 171 600

À fin juin 2025, le FPM S.A. ne dispose d’aucun engagement ouvert, car l’engagement de 3 millions USD auprès de la CFEF, enregistré lors de l’exercice précédent, a été honoré dans son intégralité.

26. ENGAGEMENTS DONNÉS

Ce poste est détaillé comme suit :

Bénéficiaire de la garantie	30/06/2025 (FC)	2024 (FC)
Garantie donnée à ADVANS	21 612 179 610	19 991 033 401
Garantie donnée à SMICO	8 385 742 372	8 010 570 080
Garantie donnée à GUILGAL	7 626 598 351	7 634 124 914
Garantie donnée à TID	5 004 691 369	4 680 913 719
Garantie donnée à PAIDEK	2 984 861 859	3 013 315 305
Garantie donnée à HEKIMA	2 990 058 046	2 946 641 390
Garantie donnée à BAOBAB	10 493 340 315	1 392 321 490
Garantie donnée à AKIBA	1 341 275 910	1 348 444 733
Garantie donnée à BONNE MOISSON	857 540 002	894 545 730
Total	61 296 287 833	49 911 910 762

Les engagements donnés correspondent à :

- **50 % des encours inscrits en garantie** pour le **guichet Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME)** de la **Banque Mondiale** ;
- **et 70 % des encours inscrits** pour le **guichet Impact** de la **KfW**.

À fin juin 2025, le FPM SA **n’a aucun engagement ouvert** auprès de la **CFEF**, l’engagement de **3 millions USD de l’exercice précédent** ayant été **entièrement honoré**.

27.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A notre avis, nous n'avons pas connaissance d'un événement pouvant impacter les comptes arrêtés au 30 juin 2025.

28. PASSIFS EVENTUELS

Contrôle fiscal Exercice 2020

À la suite d'un contrôle fiscal réalisé par l'administration fiscale sur les exercices comptables 2018 à 2020, un avis de redressement a été adressé à FPM SA. Après réponse de l'institution, un avis rectificatif a été émis, suivi d'un avis de mise en recouvrement portant sur l'exercice 2020. Le montant total réclamé s'élevait à FC 1.128 millions, dont FC 592 millions de principal et FC 536 millions de pénalités.

FPM SA a introduit un recours contentieux en vue d'obtenir un dégrèvement, après avoir versé 10 % du montant principal à titre de sursis de paiement, ce qui a permis de suspendre temporairement toute procédure de recouvrement en attendant la décision de la Division du Contentieux.

Face à l'absence de réponse de l'administration fiscale dans les délais impartis, FPM SA a saisi les juridictions compétentes pour solliciter l'annulation du redressement. En janvier 2025, l'administration a rejeté les moyens présentés par l'institution. À la suite de ce rejet, FPM SA a adressé une requête au Ministre des Finances

sollicitant un réexamen du dossier.

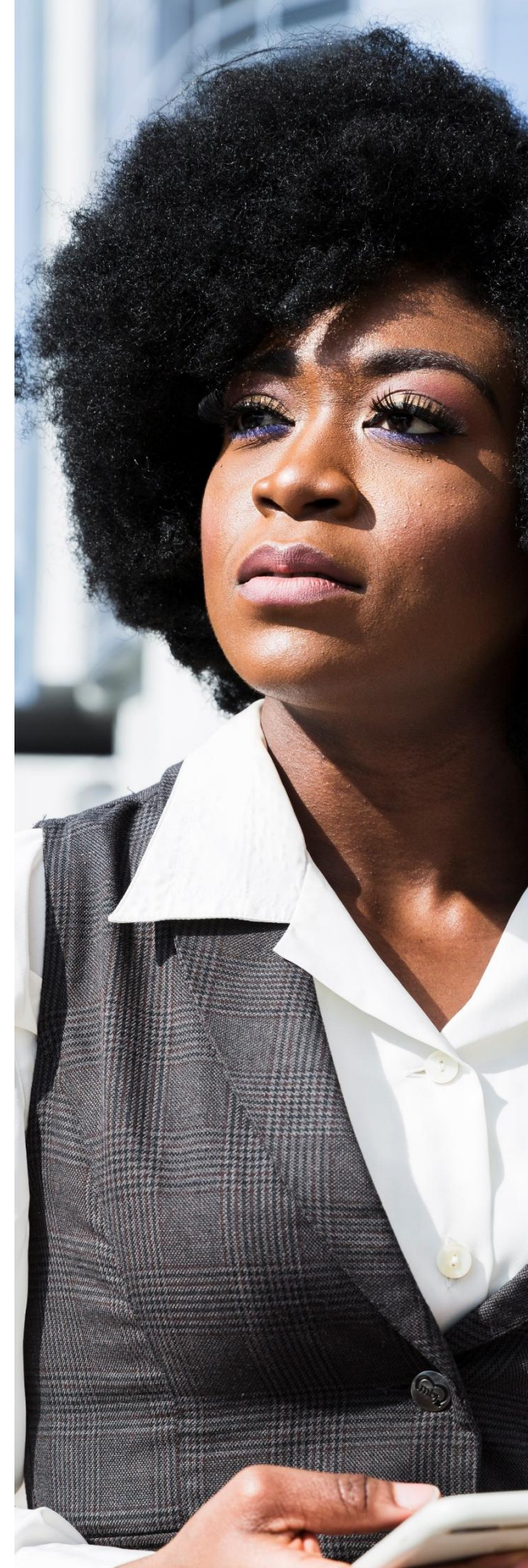
À la suite de la réponse favorable du Ministre des Finances à cette requête, la Direction Générale des Impôts (DGI) a procédé à un dégrèvement partiel d'un montant de FC 1.059 millions. Elle a également reconnu la déductibilité de la provision pour reconstitution du capital, ce qui a entraîné la reconnaissance d'une perte fiscale de FC 6.474 millions, reportable sur les exercices bénéficiaires futurs de FPM SA

Contrôle fiscal Exercice 2022

Le contrôle fiscal de l'exercice 2022 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de redressement de FC 698 100 864,53 puis à un avis rectificatif de FC 591 819 731,16.

Contrôle fiscal Exercice 2023

Le contrôle de l'exercice 2023 lancé au courant du quatrième trimestre 2024 par l'administration fiscale a abouti à un avis de redressement de FC 632 939 642,83. Le FPM SA formulé ses observations et reste en attente de l'avis rectificatif.



Publication du Rapport

PILIER 

Juin 2025

TABLES DES MATIERES
FOND POUR L'INCLUSION FINANCIERE EN RDC,
FPM S.A RAPPORT PILIER III
(Premier semestre 2024)

N°	Intitulé	Page estimée
	Page de garde – RAPPORT PILIER III AU 30 JUIN 2025	p.1
	Attestation – Président du Conseil d’Administration	p.2
1	INTRODUCTION	p.3
2	À PROPOS DU FPM SA	p.3
3	DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ	p.3
4	LES RATIOS PRUDENTIELS	p.4
ANNEXES		
N°	Intitulé	Page estimée
I	TABLEAU XI : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	p.5
II	RAPPORT DU COMMISSARIAT AUX COMPTES	p.6
	• Opinion sans réserve	p.7
	• Fondement de l’opinion sans réserve	p.7
	• Observation	p.7
	• Vérifications et information spécifiques	p.8
	• Responsabilités de la direction et du conseil d’administration	p.8
	• Responsabilité du commissaire aux comptes	p.8
III	RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L’AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES	p.10
IV	ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES	
	• Bilan au 30 juin 2025 comparé au 31 décembre 2024 – ACTIF	p.12
	• Bilan au 30 juin 2025 comparé au 31 décembre 2024 – PASSIF	p.13
	• Compte de profits et pertes au 30 juin 2025 et 2024	p.14
	• État de variation des capitaux propres	p.15
	• Tableaux de flux de trésorerie	p.16
NOTES SUR LES COMPTES INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2025		
N°	Intitulé	Page estimée
1	ACTIVITÉS	p.17
2	PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES	p.17
3	TAUX DE CONVERSION	p.19
4	CORRESPONDANTS ORDINAIRES À VUE	p.20
5	CORRESPONDANTS ORDINAIRES À TERME	p.20
6	CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	p.21
7	DIVERS ACTIFS	p.22
8	COMPTES DE RÉGULARISATION DE L’ACTIF	p.22

TABLES DES MATIERES
FOND POUR L'INCLUSION FINANCIERE EN RDC,
FPM S.A RAPPORT PILIER III
(Premier semestre 2024)

N°	Intitulé	Page estimée
9	(a) et (b) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	p.23
10	DIVERS PASSIFS	p.24
11	COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF	p.24
12	CAPITAL SOCIAL	p.24
13	PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	p.25
14	PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES	p.25
15	EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERMES	p.25
16	FONDS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	p.26
17	PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	p.26
18	PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	p.26
19	PRODUITS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES	p.27
20	CHARGES SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES	p.27
21	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	p.27
22	CHARGES DE PERSONNEL	p.28
23	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	p.29
24	DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS	p.29
25	ENGAGEMENTS REÇUS	p.30
26	ENGAGEMENTS DONNÉS	p.30
27	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	p.30
28	PASSIFS ÉVENTUELS – Contrôles fiscaux (2020, 2022, 2023)	p.31



02, Avenue Kasa-Vubu, Croisement Boulevard Du 30 Juin
Commune de la Gombe | Kinshasa | RD Congo
www.fpm.cd

Contact FPM ASBL :
contact@fpm.cd
☎ +243 992006139

Contact FPM SA :
administration@fpmsa-rdc.com
☎ +243 976596005

